

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1585

3 juillet 2013

SOMMAIRE

AFFINOR Luxembourg	76042	Old Lane Management Luxembourg	76055
ARM Holdings S.C.A.	76035	Open International Trading, S.à r.l.	76058
Ashor	76042	Orangefield (Luxembourg) S.A.	76055
BOP (Principal Place I) S.à r.l.	76045	Orefa S.à r.l.	76058
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	76055	O.W.I. Project S.A.	76054
Café Central Victor Hugo S.à r.l.	76076	Pacific Drilling S.A.	76058
Cenovus International Investments S.à r.l.	76059	Palmyre	76062
Maya Invest S.A.	76034	Pamela Finances S.A.	76076
Meca-Concept SA	76034	Passy International SA	76079
Med Control S.A.	76034	Patron Investments IV S.à r.l.	76063
Merifint Soparfi S.A.	76034	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l.	76063
Metevco Holding Sàrl	76035	Patron Sports Leisure S.à r.l.	76063
Meyer & Richmond Company S.A.	76035	Pentair Brazil Holding S.à r.l.	76064
MGTeam S.A.	76040	Pentair International Holding S.à r.l.	76064
Monte Carlo International Real Estate S.A.	76034	Pentair Middle East Holding S.à r.l.	76065
MR & Co Promo Sàrl	76041	Permal Multi-Manager Funds (Lux)	76080
MRO S.A.	76041	Pfizer International Luxembourg S.A. ...	76075
MT S.A.	76065	Pharmapath Sàrl	76080
MWH S.à r.l.	76041	Port Royale S.à r.l.	76075
Night Networks S.A.	76041	Prime Credit 3 S.à r.l.	76076
Night Networks S.A.	76044	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	76076
Night Networks S.A.	76043	Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.	76077
NSI Projects	76044	Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.	76077
NYLCAP Mezzanine III 2012 Luxco S.à r.l.	76045	Reckitt Benckiser S.à r.l.	76077
NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.	76045	Reigate Square Holdings S.à r.l.	76077
NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l.	76053	RHL Holiday s.à r.l.	76078
NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l.	76054	RT-Log S.A.	76078
Okikado Ltd S.à r.l.	76055	SDB Mercurio S.à r.l.	76078
Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	76054	Sea-Invest Afrique S.A.	76078
Old Lane Management Luxembourg	76054	S&H Holding S.A.	76078
		Sicav Euro Continents	76080
		Skywarp SP 1 S.à r.l.	76080
		Sofinim Lux	76079

Maya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062491/10.

(130076641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Meca-Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 86.093.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062493/10.

(130077275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062494/10.

(130076981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Merifint Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.916.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013062495/12.

(130076861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013062509/11.

(130076598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Metevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.574.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2013

L'associé unique de Metevco Holding S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A, une société incorporée le 29 août 1991, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37974, en tant que Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 2 Mai, 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062496/17.

(130077358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Meyer & Richmond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 96.106.

—
Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 13 mai 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willy THILMANY

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013062497/12.

(130077253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

—
In the year two thousand and thirteen on the fifteenth day of April,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of ARM Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.669 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 July 2012, under number 184. The articles of associations of the Company were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 13 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2711 dated 7 November 2012.

The Meeting was opened at 11.30 and chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Secretary).

Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. The Company's capital is presently set at two hundred twenty-two thousand one hundred forty-four Euro and ninety-two Euro cent (EUR 222,144.92), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

- a) sixteen million five hundred seventy-five thousand four hundred and twenty-eight (16,575,428) Class A1 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01);
- b) five million six hundred fourteen thousand three hundred and ninety-two (5,614,392) Class A2 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01);
- c) twenty-four thousand five hundred and seventy-two (24,572) Class C Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01); and
- d) one hundred (100) Management Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

III. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares issued by the Company are present or represented at the Meeting, save for the seventy-five thousand four hundred and twenty-eight (75,428) Class A1 Ordinary shares held by the Company and representing approximately 0.3% of the shares issued by the Company (the Treasury Shares) whose voting rights have been suspended in accordance with Article 49-5 of the law dated 10 August 1915, as amended (the Law), so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand two hundred fifty-eight Euro and eighty-one Euro cent (EUR 2,258.81) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty-two thousand one hundred forty-four Euro and ninety-two Euro cent (EUR 222,144.92) represented by
 - a. sixteen million five hundred seventy-five thousand four hundred and twenty-eight (16,575,428) Class A1 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01),
 - b. five million six hundred fourteen thousand three hundred and ninety-two (5,614,392) Class A2 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each,
 - c. twenty-four thousand five hundred and seventy-two (24,572) Class C Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and
 - d. one hundred (100) Management Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01),
 to two hundred twenty-four thousand four hundred three Euro and seventy-three Euro cent (EUR 224,403.73) by way of the issue of
 - a. two hundred twenty-three thousand three hundred seventy-seven (223,377) Class A2 Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing Class A2 Ordinary shares; and
 - b. two thousand five hundred and four (2,504) Class C Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing Class C Ordinary shares.
3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. here above.
4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolution adopted in item 2. here above.
5. Amendment to the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the general partner of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the shares' register of the Company.
6. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, save for the Treasury Shares held by the Company and whose voting rights have been suspended in accordance with Article 49-5 of the Law, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand two hundred fifty-eight Euro and eighty-one Euro cent (EUR 2,258.81) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty-two thousand one hundred forty-four Euro and ninety-two Euro cent (EUR 222,144.92) represented by

- a. sixteen million five hundred seventy-five thousand four hundred and twenty-eight (16,575,428) Class A1 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01),

b. five million six hundred fourteen thousand three hundred and ninety-two (5,614,392) Class A2 Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each,

c. twenty-four thousand five hundred and seventy-two (24,572) Class C Ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and

d. one hundred (100) Management Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each,

to two hundred twenty-four thousand four hundred three Euro and seventy-three Euro cent (EUR 224,403.73) by way of the issue of

a. two hundred twenty-three thousand three hundred seventy-seven (223,377) Class A2 Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing Class A2 Ordinary shares; and

b. two thousand five hundred and four (2,504) Class C Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing Class C Ordinary shares.

Subscription and Payment

Thereupon Mr. Adrian Fawcett, born on July 2, 1968 in Bromley, London, United Kingdom, with professional address at Preston Fields Farm, Preston Bagot, Henley in Arden, Warwickshire, B95 5EG, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for (i) two hundred twenty-three thousand three hundred seventy-seven (223,377) Class A2 Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and (ii) two thousand five hundred and four (2,504) Class C Ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by way of a contribution in cash in the amount of two hundred twenty-one thousand one hundred forty-four Euro (EUR 221,144.-) which shall be entirely allocated as follows:

- two thousand two hundred fifty-eight Euro and eighty-one Euro cent (EUR 2,258.81) to the nominal share capital account of the Company; and

- two hundred eighteen thousand eight hundred eighty-five Euro and nineteen Euro cent (EUR 218,885.19) to the share premium account of the Company.

The amount of two hundred twenty-one thousand one hundred forty-four Euro (EUR 221,144.-) is as from the date of the Meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The issued share capital is set at two hundred twenty-four thousand four hundred three Euro and seventy-three Euro cent (EUR 224,403.73), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

a) sixteen million five hundred seventy-five thousand four hundred and twenty-eight (16,575,428) Class A1 Ordinary shares (the Class A1 Shares);

b) five million eight hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-nine (5,837,769) Class A2 Ordinary (the Class A2 Shares);

c) twenty-seven thousand seventy-six (27,076) Class C Ordinary shares (the Class C Shares); and

d) one hundred (100) Management Shares (the Management Shares)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner of the Company and any employee of Alter Domus, acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the shares' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, have been fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de ARM Holdings S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.669, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 184 (la Société). Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2711 du 7 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette (le Président).

Le président a nommé Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le président déclare que:

I. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixée à deux cent vingt-deux mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 222.144,92), représenté par des actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, composées de:

a) seize millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (16,575,428) Actions Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

b) cinq millions six cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (5,614,392) Actions Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

c) vingt-quatre mille cinq cent soixante-douze (24,572) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

d) cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. Exceptés les soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (75.428) Actions Ordinaires de Classe A détenues par la Société, représentant approximativement 0,3% des actions émises par la Société (les Actions Auto-Détenues) et dont le droit de vote a été suspendu conformément à l'Article 49-5 de la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée (la loi), l'entière part du capital de la Société étant représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 2.258,81) afin de porter la capital social de la Société de son présent montant de deux cent vingt-deux mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 222.144,92) représenté par

a. seize millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (16,575,428) Actions Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

b. cinq millions six cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (5,614,392) Actions Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

c. vingt-quatre mille cinq cent soixante-douze (24,572) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

d. Cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01);

à deux cent vingt-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 224.403,73) par l'émission de

a. deux cent vingt-trois mille trois cent soixante-dix-sept (223.377) Actions Ordinaires de Classe A2 de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de Classe A2 existantes, et

b. deux mille cinq cent quatre (2.504) Actions Ordinaires de Classe C de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de Classe C existantes.

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter décisions adoptées au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications décidées ci-dessus, avec pouvoir et autorité à l'associé commandité de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Exceptés les soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (75.428) Actions Auto-Détenues dont le droit de vote a été suspendu conformément à l'Article 49-5 de la loi, l'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 2.258,81) afin de porter la capital social de la Société de son présent montant de deux cent vingt-deux mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 222.144,92) représenté par

a. seize millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (16.575.428) Actions Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

b. cinq millions six cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (5.614.392) Actions Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

c. vingt-quatre mille cinq cent soixante-douze (24.572) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ; et

d. Cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01);

à deux cent vingt-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 224.403,73) par l'émission de

a. deux cent vingt-trois mille trois cent soixante-dix-sept (223.377) Actions Ordinaires de Classe A2 de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de Classe A2 existantes, et

b. deux mille cinq cent quatre (2.504) Actions Ordinaires de Classe C de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de Classe C existantes.

Souscription et Libération

Ces faits exposés, M. Adrian Fawcett, né le 2 juillet 1968 à Bromley, Londres, Royaume-Uni, résidant au Preston Fields Farm, Preston Bagot, Henley in Arden, Warwickshire, B95 5EG, Royaume-Uni, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) deux cent vingt-trois mille trois cent soixante-dix-sept (223,377) Actions Ordinaires de Classe A2 de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et (ii) deux mille cinq cent quatre (2,504) Actions Ordinaires de Classe C de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de Classe C existantes, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent vingt-et-un mille cent quarante-quatre euros (EUR 221.144) et qui sera affecté comme suit:

- deux mille deux cent cinquante huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 2.258,81) au compte capital nominal de la Société; et

- deux cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et dix-neuf centimes d'euro (EUR 218.885,19) au compte prime d'émission de la Société.

En conséquence, le montant de deux cent vingt et un mille cent quarante-quatre euros (EUR 221.144) est à la date de l'Assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquences des résolutions prises ci-avant, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à deux cent vingt-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 224.403,73), représenté par des actions ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, composées de:

- a) Seize millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-huit (16,575,428) actions ordinaires de classe A1 (les Actions Classe A1);
- b) Cinq millions huit cent trente-sept mille sept cent soixante-neuf (5.837.769) actions ordinaires de classe A2 (les Actions Classe A2);
- c) Vingt-sept mille soixante-seize (27.076) actions ordinaires de classe C (les Actions Classe C); et
- d) Cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité)."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de l'associé commandité de la Société et à tout employé d'Alter Domus, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryron, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062822/279.

(130077633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

MGTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la Société tenue en date du 13 mai 2013

Conseil d'administration:

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 13 mai 2013 que:

- La société Anisa, ayant son siège social au 185, rue de la Pompe, F-75016 Paris, a démissionné de sa fonction d'administrateur B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement à la fonction d'administrateur B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes annuels qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Patrick Verschelde, né le 1^{er} janvier 1951 à Tourcoing, France, demeurant professionnellement au 84, avenue de l'observatoire, B-1180 Bruxelles, Belgique, administrateur B.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGTeam S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013062500/22.

(130076944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MR & Co Promo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 60.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062511/10.

(130077267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062512/10.

(130077266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.538.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062517/10.

(130076737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Night Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

La Société constate que les deux administrateurs personnes morales ont changé leurs adresses comme suivant:

- NIGHT INVEST S.A. - 1, Um Klaeppchen, L-5720 ASPELT suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 mai 2011.

- EUROCOM NETWORKS S.A. - 1, Um Klaeppchen, L-5720 ASPELT suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062528/17.

(130077025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**AFFINOR Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Ashor).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.148.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christos KOSTAKIS, gérant de sociétés, demeurant à B-3600 Genk, Verbindingslaan, 80,

2. Monsieur Jos BECKERS, gérant de sociétés, demeurant à B-3440 Budingen, Hogenstraat, 5,

Les deux ici représentés par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les associés actuels de ASHOR (ci-après la «Société»), une société à responsabilité régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.148, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 385 du 9 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 449 du 9 mars 2011.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en AFFINOR Luxembourg de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de AFFINOR Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune en cent vingt-six (126) parts sociales sans valeur nominale à attribuer comme suit:

- Monsieur Christos KOSTAKIS,	63 parts sociales
- Monsieur Jos BECKERS,	63 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier et d'élargir l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour l'objet:

- la fabrication d'articles de fausse bijouterie;
- le commerce de pierres précieuses et semi-précieuses;
- le commerce de vieil or, or pur et tous les autres métaux précieux et leurs dérivés peu importe leur forme;
- l'affinage, l'analyse, le polissage et la fonte des métaux précieux entre autres l'or, l'argent, le platine, l'iridium;
- la fabrication et la livraison de l'or d'investissement;

- la taille et le polissage ainsi que la récupération des pierres précieuses.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 1.700.-(mille sept cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20057. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062824/84.

(130078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Night Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de la société NIGHT INVEST S.A., société anonyme ayant son siège social au 1, Um Klaeppchen, L5720 Aspelt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93082, tenu en date du 22 avril 2013, administrateur de la Société que:

«Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Mirco BIELLI de ses fonctions de représentant personne physique de la société NIGHT INVEST S.A. dans le mandat d'administrateur qu'elle exerce dans sa filiale NIGHT NETWORKS S.A.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre THOMAS né le 17 mai 1966 à Metz, France demeurant à 1, Um Klaeppchen, L5720 Aspelt, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirco BIELLI dans ses fonctions de représentant personne physique de la société NIGHT INVEST S.A. dans le mandat d'administrateur qu'elle exerce dans sa filiale NIGHT NETWORKS S.A. avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062529/25.

(130077025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Night Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaepchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 22 avril 2013 que:

«Première décision

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre THOMAS en sa qualité d'administrateur de la Société (...).

Deuxième décision

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mirco BIELLI né le 2 janvier 1959 à Sarrebruck, Allemagne, demeurant à 243, rue de la Montagne F57200, Sarreguemines, en remplacement de Monsieur Pierre THOMAS démissionnaire.

Troisième décision

L'assemblée décide de renouveler la durée de l'ensemble des mandats d'administrateurs à six années, et de fixer la durée du mandat de l'administrateur nouvellement nommée à six années également, leur mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019 statuant sur les comptes clos de l'exercice 2018."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062530/24.

(130077025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

NSI Projects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.430.

—
Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Présents:

Christophe Celio, 100 parts sociales

Toutes les parts sociales étant représentées, il n'y a pas lieu de vérifier les convocations et l'assemblée générale extraordinaire est valablement constituée.

1. Monsieur Christophe Celio cède 80 parts sociales de la société Nsi Projets sarl à Madame Nathalie Dumoulin.

2. Répartition de l'actionariat après cette cession.

Christophe Celio, 20 parts sociales

Nathalie Dumoulin, 80 parts sociales

3. Madame Nathalie Dumoulin démissionne de son mandat de gérant.

4. Monsieur Christophe Celio, demeurant rue des Communes, 35 à 5140 Sombrefe (Belgique) est nommée gérant, mandat à durée indéterminée, et prendra ses fonctions 01/05/2013.

Fait à Pétange, le 30 avril 2013.

Christophe Celio / Nathalie Dumoulin.

Référence de publication: 2013062531/20.

(130077283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique en date du 30 avril 2013

L'associé unique de NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B37974 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062532/17.

(130077015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

NYLCAP Mezzanine III 2012 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.775.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique en date du 30 avril 2013

L'associé unique de NYLCAP Mezzanine III 2012 Luxco S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B37974 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062533/17.

(130077036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BOP (Principal Place I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.202.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152280 and having a share capital amounting to GBP 88,586,122,

here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BOP (Principal Place I) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Sole manager.

12.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board of managers or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

12.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

12.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon BOP (Luxembourg) Holdings S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Keith Hyde, born on 8 December 1956 in Scarborough (Canada), professionally residing at 26 Hambly Avenue, CDN - M5J 2T3 Toronto (Canada); and

Mr. Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971 in Nancy (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Mr. Jean-Philippe Fiorucci, born on 8 June 1972 in Villerupt (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Mr. Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960 in Edinburgh (United Kingdom), professionally residing at 18B, rue de la chapelle, L-8017 Strassen.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152280 et ayant un capital social s'élevant à GBP 88.586.122,

ici représentée par Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BOP (Principal Place l) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Gérant unique.

12.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

12.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

12.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Mr. Keith Hyde, né le 8 Décembre 1956 à Scarborough (Canada), résidant 26 Hambly Avenue, CDN - M5J 2T3 Toronto (Canada); et

Mr. Bruno Bagnouls, né le 9 Mai 1971 à Nancy (France), résidant 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Mr. Jean-Philippe Fiorucci, né le 8 Juin 1972 à Villerupt (France), résidant 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Mr. Gregor Dalrymple, né le 16 Mai 1960 à Edinbourg (United Kingdom), résidant 18B, rue de la chapelle, L-8017 Strassen.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20043. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062868/434.

(130077678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.578.

Extrait des Résolutions de l'associé unique en date du 30 avril 2013

L'associé unique de NYUM Mezzanine II Luxco S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B37974 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013062534/17.

(130077068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.344.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 30 avril 2013

L'associé unique de NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B37974 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, aux fonctions de Gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062535/17.

(130077087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna BIELASIK.

Référence de publication: 2013062537/10.

(130076819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna BIELASIK.

Référence de publication: 2013062538/10.

(130076950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

O.W.I. Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2013

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés

qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062536/16.

(130077403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna BIELASIK.

Référence de publication: 2013062539/10.

(130076951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Orangefield (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Martijn Leenaers, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013062540/19.

(130076857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Okikado Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 176.249.

L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Christophe MISCIN

Gérant

Référence de publication: 2013062541/12.

(130077251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.153.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) European Perfumes S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 171.469,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 18th, 2013;

2) European Optical Manufacturing Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 124.904,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 18th, 2013;

3) EUROPEAN SPORTING RIGHTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 118.527,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 18th, 2013;

4) EUROPEAN OPTICIANS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 114.902,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 18th, 2013; and

5) Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, a limited company, having its registered office at 30, Warwick Street, W1B 5 AL London, United-Kingdom, and being registered with the Companies House under number 3139614,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in London on February 18th, 2013.

The said proxies, signed 'ne varietur' by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 112.153, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 15th, 2005, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 498 (page 23892) on March 8th, 2006. The Articles were amended for the last time on September 10th, 2012, as rectified on October 25th, 2012, pursuant to a deed of the undersigned, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to insert a new paragraph in article 14 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 14 of the Articles shall be read as follows:

"The single manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the participants(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant participant(s)".

Declaration and Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg. On the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) European Perfumes S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 171.469,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 février 2013;

2) European Optical Manufacturing Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 124.904,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 février 2013;

3) EUROPEAN SPORTING RIGHTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 118.527,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 février 2013;

4) EUROPEAN OPTICIANS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille six cents euros (12.600.- EUR), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 114.902,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 février 2013; et

5) Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, une limited company ayant son siège social au 30, Warwick Street, W1B 5 AL Londres, Royaume-Uni, et étant immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 3139614,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 18 février 2013.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500.- EUR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 112.153, constituée suivant un acte notarié rédigé par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 498, page 23892, en date du 8 mars 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, selon un acte du notaire instrumentaire, en date du 10 septembre 2012 et rectifié en date du 25 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 14 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts se lira comme suit:

"Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé (s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués

des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s)".

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date figurant en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8887. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013062875/139.

(130077876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Open International Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.919.

L'associé unique a pris en date du 13 février 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend également acte du changement d'adresse de l'associée unique, la société FINANCIA INTERNATIONAL TRADING SA, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paulette ANGLESIO

Gérante technique

Référence de publication: 2013062542/14.

(130077281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Orefa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013062544/11.

(130076796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062547/10.

(130076768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Cenovus International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.100.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.368.

In the year two thousand and thirteen on the seventeenth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Cenovus International Investments S.à r.l., a private limited liability company (société responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.368 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 26, 2013, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Cenovus Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2600, 500 Centre Street SE, Calgary AB T2G 1A6 Canada, registered with Industry Canada under corporation number 7502109 (the Sole Shareholder),

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. The Company's capital is presently set at three million one hundred thousand United States dollars (USD 3,100,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid up.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million one hundred thousand United States dollars (USD 3,100,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, without nominal value to three million one hundred thousand and one hundred United States Dollars (USD 3,100,100.-), by way of the issue of one (1) new share without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million one hundred thousand United States dollars (USD 3,100,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, without nominal value to three million one hundred thousand and one hundred United States Dollars (USD 3,100,100.-), by way of the issue of one (1) new share without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share without nominal value and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of a portion of a claim in an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) owed by Cenovus US Holdings Inc. to the Sole Shareholder (the Claim).

Such contribution in kind in an amount of one hundred United States dollars (USD 100.-) is fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate).

The Contribution Certificate states in essence that:

“

- the Sole Shareholder, is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is valued at least one hundred United States dollars (USD 100.-), and since the present certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder, to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

The Contribution Certificate enclosed thereto, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at three million one hundred thousand and one hundred United States Dollars (USD 3,100,100.-), represented by thirty-one thousand and one (31,001) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Cenovus International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.368 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître

Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mars 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Cenovus Energy Inc., une corporation régie par les lois du Canada, dont le siège social se situe à 2600, 500 Centre Street SE, Calgary AB T2G 1A6 Canada, inscrite auprès d'Industrie Canada, sous le numéro 7502109 (l'Associé Unique), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent mille dollars américains (USD 3.100.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, intégralement souscrite et libérée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cent mille dollars américains (USD 3.100.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à trois millions cent mille cent dollars américains (USD 3.100.100,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle part sociale émise dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cent mille dollars américains (USD 3.100.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à trois millions cent mille cent dollars américains (USD 3.100.100,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale sans valeur nominale, et de la libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une partie d'une créance d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-), due par Cenovus US Holdings Inc. à l'Associé Unique (la Créance).

L'apport en nature d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-) est entièrement affecté au compte nominal du capital social de la Société.

L'existence et l'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifié entre autre par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport).

Il ressort du Certificat d'Apport que:

«

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance est au moins égale à cent dollars américains (USD 100,-), et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert de la pleine propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.»

Le Certificat d'Apport ci-joint, après avoir été signé et validé par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois millions cent mille cent dollars américains (USD 3.100.100,-), représenté par trente-et-un mille une (31.001) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, intégralement souscrite et libérée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle part sociale émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui doivent être pris en charge par la Société ou qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, dressé et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: EAC/2013/5245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062893/192.

(130077640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.826.

EXTRAIT

En date du 14 mai 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes :

- La démission d'Elke Leenders en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet au 16 avril 2013.
- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la société avec effet au 16 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062548/15.

(130076749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Patron Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.900,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- M. Jürgen Schlichting gérant, résidant professionnellement au 24 Deer Ridge Trail, Water Mill, USA - 11976 New York.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013062551/21.

(130076868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 59.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 et du 25 avril 2013

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Martin Drázký, gérant, résidant professionnellement Betlémské náměstí, 110 00 Prague 1, République Tchèque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013062552/20.

(130076866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Patron Sports Leisure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 56.475.950,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.187.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 avril 2013

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013062553/19.

(130076867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pentair Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.275.

En date du 8 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Benjamin Peric, ayant comme adresse professionnelle 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 mai 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster
- Benjamin Peric

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Brazil Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013062555/21.

(130076611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pentair International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,15.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

En date du 8 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Benjamin Peric, ayant comme adresse professionnelle 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 mai 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster
- Benjamin Peric

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair International Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013062556/21.

(130076612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pentair Middle East Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

En date du 8 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Benjamin Peric, ayant comme adresse professionnelle 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérant B de la Société, avec effet au 8 mai 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin, gérant A
- Michael Gerald Meyer, gérant A
- Christophe Rush Oster, gérant A
- Benjamin Peric, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Middle East Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013062557/21.

(130076613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.216.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg law, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on March 28th, 2013.

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public limited liability company (the "Company") governed by the Articles and by the laws of Luxembourg (the "Law"), in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "MT S.A."

Art. 3. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;

- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;
- to act as a general or limited shareholder or partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property,

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 8. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

Entries in the register of shareholders shall be signed by the relevant shareholder concerned by the entry in the register.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 10. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director. The director(s) need not be shareholders of the Company.

In the case of several directors, the Company shall be managed by a board of directors, composed of two classes of directors: "class A director" and "class B director". There shall be at any time at least one class A director and one class B director. The class B director shall be comprised of manager(s) residing in Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A director and one class B director. In the case of a sole director the Company will be bound by the sole signature of the sole director.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six (6) years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by a director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall require the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

The directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

A resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a sole director, resolutions are taken by the sole director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 12. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Thursday of June at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, with effect as of December 31st, 2013, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Supervision of the Company

Art. 17. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 19. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on December 31st, 2013.

2) The first annually general meeting will be held in 2014.

Payment - Contributions

All the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by "Orangefield (Luxembourg) S.A.", named above.

The shares have been partly paid-up (25%) in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).

2) Are appointed as directors:

- class A director:

* LUX BUSINESS Management S.a r.l., with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709,

having as permanent representative Mr Gerard VAN HUNEN, born on September 15th, 1967 in s-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- class B directors:

* Mr Eric TAZZIERI, born on July 3rd, 1976 in Ougree (Belgium), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

* Mrs Didem BATUM, born on August 21st, 1970 in Ankara (Turkey), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

CO-VENTURES S.A., with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.838.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June, 2014.

4) The Company shall have its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 28 mars 2013.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle qu'indiquée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois de Luxembourg actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «MT S.A.».

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes;
- agir comme associé gérant, associé commanditaire ou associé avec responsabilité limitée ou illimitée pour toutes les dettes ou obligations de sociétés ou entités similaires; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 8. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les entrées dans le registre des actionnaires sont signées par l'actionnaire concerné par l'entrée dans le registre.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera géré par un conseil d'administration composé de deux classes d'administrateurs: "administrateur de classe A" et "administrateur de classe B". Il y aura en toute circonstance au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. La classe d'administrateur B sera composée d'administrateur(s) résidant au Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. En cas d'administrateur unique la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas six (6) années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration requièrent la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 12. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 13. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier jeudi du mois de juin à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt et un (21) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2013, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Surveillance de la Société

Art. 17. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 19. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 21. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Libération - Apports

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prédésignée.

Les actions ont été partiellement libérées (25%) par un par apport en numéraire de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) est maintenant disponible sur les comptes de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont nommés administrateurs:

- *administrateur de classe A:*

* LUX BUSINESS Management S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709,

ayant comme représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à s-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- *administrateurs de classe B:*

* Monsieur Eric TAZZIERI, né le 3 juillet 1976 à Ougree (Belgique), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

* Madame Didem BATUM, né le 21 août 1970 à Ankara (Turquie), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

3) CO-VENTURES S.A., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

4) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

76075

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16972. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063261/529.

(130077901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 14 mai 2013, de:

- Nommer Monsieur Adrienn MARTON, né le 1^{er} septembre 2013 à Sarvar, Hongrie, résidant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 06 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Rayer Monsieur Ciaran MURPHY en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 06 mai 2013;

- Renommer Monsieur Iwan HOFES et Monsieur Jan VERBOVEN en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat au 6 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062558/17.

(130076707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Port Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.473.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2013

L'associé unique de Port Royale S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A, une société incorporée le 29 août 1991, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37974, en tant que Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 2 Mai, 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062559/17.

(130077312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.786.

Les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectifie le dépôt L130008089 du 14 janvier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Credit 3 S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062561/13.

(130076895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.170.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Cahuzac.

Référence de publication: 2013062563/10.

(130077092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pamela Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 157.877.

L'assemblée générale a pris en date du 04 avril 2013 la décision de transférer le siège social de la société au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume

La société prend acte des changements d'adresses du commissaire aux comptes et de l'administrateur unique à savoir:

- Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à.r.l (RCS B84426), commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume,
- M. Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur unique

Référence de publication: 2013062564/17.

(130077280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Café Central Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 45, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 152.860.

Indication de cession de parts sociales sous seing prive du 1^{er} février 2013

Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAFE CENTRAL VICTOR HUGO" Sàrl, 25 parts qu'elle détient au profit de Monsieur José Manuel DUARTE MARQUES.

Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAFE CENTRAL VICTOR HUGO" Sàrl, 25 parts qu'elle détient au profit de Monsieur Jorge Antonio PANAO DOS SANTOS.

Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAFE CENTRAL VICTOR HUGO" Sàrl, 25 parts qu'elle détient au profit de Monsieur Antonio Marcelino MAIA FIGUEIRAS.

Madame Barbara Da Conceição LEAL LOUREIRO PANINHA déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAFE CENTRAL VICTOR HUGO" Sàrl, 20 parts qu'elle détient au profit de Monsieur José Manuel DA CRUZ DOS SANTOS.

Monsieur Angelo Manuel GOMES BAPTISTA déclare céder dans le respect des statuts de la société "CAFE CENTRAL VICTOR HUGO" Sàrl, 5 parts qu'il détient au profit de Monsieur José Manuel DA CRUZ DOS SANTOS.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2013.

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013062888/24.

(130077708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062603/11.

(130077088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062604/11.

(130077097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062605/11.

(130077042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062606/11.

(130077014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

RHL Holiday s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.312.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013062607/11.

(130077359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

RT-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062609/10.

(130076719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

L'adresse professionnelle de Mikhail Snegirev, administrateur de la Société, se situe désormais à Via Mezzana 27, CH-6945 Origlio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alexandra von Neuhoff von der Ley

Administrateur

Référence de publication: 2013062612/13.

(130076853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.016.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013062628/13.

(130076888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013062629/10.

(130076897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2013

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur Piet BEVERNAGE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur André-Xavier COOREMAN, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur Koen JANSSEN, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg Eisenhower
 - Monsieur Alain RENARD, Administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Luxembourg
- sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur supplémentaire de catégorie B, pour une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SOFINIM LUX

Signatures

Référence de publication: 2013064167/31.

(130078690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Passy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 88.996.

L'actionnaire unique a pris en date du 13 mai 2013, les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions Monsieur Jonathan BEGGIATO et de Monsieur Henri BANCEL de leurs fonctions d'administrateurs;
- de réduire le nombre des administrateurs à un;
- de renouveler le mandat de Monsieur Alain MARSCAHLIK de sa fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018;
- de renouveler le mandat de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 15-17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018;
- De transférer le siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain MARSCHALLIK

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013062566/19.

(130077279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Permal Multi-Manager Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.970.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013062569/12.

(130077307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pharmapath Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 2A, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 100.899.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062570/10.

(130076829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de Sicav Euro Continents du 10 avril 2012

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes:

1) Président du Conseil d'Administration:

Mr Jean-Jacques Pire

2) Administrateurs Délégués:

Mr Vincent DE PRAET

Mr Alex DE JESUS

Rue des écoles 43

F-54430 Rehonn-Humont

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013062633/17.

(130077216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Skywarp SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.842.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 avril 2013 que:

- KPMG Audit S.à r.l. démissionne de son poste de réviseur d'Entreprises Agréé avec effet immédiat

- Deloitte Audit S.à r.l. ayant son siège social 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895 a été nommé en remplacement du réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable 2012 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062618/14.

(130076738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.